

1061 / 09 / SG

Monsieur le Ministre,

Dans son intervention du 24 avril 2009 sur l'emploi des jeunes, le Président de la République a souhaité apporter un nouveau souffle à la formation en alternance, notamment par la voie de l'apprentissage, qui constitue un mode efficace et reconnu d'insertion des jeunes dans la vie active.

Le développement de l'apprentissage constitue une priorité affirmée de l'État comme des collectivités territoriales. Ainsi le nombre d'apprentis a augmenté de 17 % entre 2004 et 2007 et à la fin de 2008, environ 420 000 jeunes bénéficiaient d'un contrat d'apprentissage.

Ouvert au secteur public depuis la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail, l'apprentissage dans les trois fonctions publiques a connu un essor certes important (+ 52 % entre 2004 et 2007) mais qui reste à la fois trop modeste en volume, puisque seules 6000 nouvelles entrées ont été enregistrées en 2007, et trop concentré, tant sur les qualifications préparées que sur les catégories d'employeurs concernées (les communes représentent 59 % des entrées en 2007).

Au moment où le Gouvernement souhaite permettre la conclusion entre juin 2009 et juin 2010 de près de 320 000 contrats d'apprentissage qui donneront aux jeunes une opportunité de s'inscrire dans un parcours de formation vers l'emploi et pourront répondre aux difficultés de recrutement, accrues par les départs en retraite de personnels qualifiés, rencontrées dans plusieurs secteurs d'activité, il importe que l'ensemble du secteur public puisse participer pleinement à cet engagement collectif en faveur du développement de l'apprentissage.

*Monsieur Laurent HÉNART
Ancien ministre
Député
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP*

La diversité des métiers du secteur public comme l'expérience et la qualité des professionnels qui le composent offrent en effet aux jeunes la possibilité de s'engager dans une formation qualifiante qui pourra être ensuite valorisée dans le secteur privé ou qui constituera pour eux une préparation à un concours de la fonction publique. Si l'apprentissage ne débouche jamais directement sur un emploi dans la fonction publique, d'autres formes d'alternance le permettent comme le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE).

C'est pourquoi je souhaite vous confier une mission qui consistera, sur la base d'une analyse des spécificités des employeurs publics et des éventuelles difficultés qu'ils rencontrent pour développer cette filière de formation, à proposer un plan d'action permettant à la fois d'accroître le nombre de jeunes en alternance et d'apprentis recrutés dans le secteur public et de diversifier les métiers qui leur sont ouverts.

Il vous appartiendra notamment de dégager des solutions pour lever les freins financiers et réglementaires au développement de l'alternance, à l'embauche de jeunes apprentis dans le secteur public (y compris la fonction publique) et à la formation en centres de formation d'apprentis.

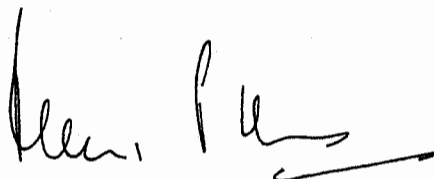
Je souhaite enfin que cette mission soit l'occasion d'analyser les expériences faites par certaines collectivités territoriales pour développer l'apprentissage dans les métiers du secteur sanitaire et social, notamment de la petite enfance pour lesquels les besoins de recrutement sont importants et doivent pouvoir bénéficier aux jeunes. Les propositions que vous ferez en la matière pourront d'ailleurs s'appliquer au secteur privé lucratif et non lucratif.

Vous prendrez en compte les réflexions conduites dans le cadre de la commission de concertation sur les politiques de jeunesse que le Haut Commissaire à la jeunesse a installée le 9 mars dernier et qui remettra ses préconisations, dans le cadre d'un livre vert, pour le début du mois de juin.

Un décret vous nommera, en application des dispositions de l'article LO. 144 du code électoral, en mission auprès de Monsieur Éric WOERTH, Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, de Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'État chargé de l'emploi, de Monsieur André SANTINI, Secrétaire d'État chargé de la fonction publique, et de Monsieur Martin HIRSCH, Haut-Commissaire à la jeunesse.

Vous voudrez bien me remettre votre rapport pour le 1er septembre. Vous bénéficierez d'un appui de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale des finances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François FILLON